

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/12/2025 - B2025/018889 - 2020 B 00193 - 840 495 816 - ENERGIE POSITIVE

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIE POSITIVE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 3 rue du 8 mai 1945		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 4 0 4 9 5 8 1 6 0 0 0 1 8		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31082025				
		N-1 31082024				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	4 164 500	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	500 000		
TOTAL (II)		BJ	4 164 500	BK	4 164 500	4 664 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	54 000	
		Autres créances (3)	BZ	CA	35 973	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 300 000	
Disponibilités		CF	CG	723 702		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	24 364		
	TOTAL (III)	CJ	2 084 038	CK	2 084 038	1 252 621
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	6 248 538	1A	6 248 538	5 917 121
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise SAS ENERGIE POSITIVE			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 205 000)	DA	205 000	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 057 351	741 702	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	3 354 343	3 051 003	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	728 840	878 340	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	5 365 534	4 891 045	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	467 944	727 191	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	257 013	215 297	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 402	8 772	
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 646	20 816	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	120 000	54 000	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
TO TAL (IV)	EC	883 005	1 026 076		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	6 248 538	5 917 121		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	678 060	558 922	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIE POSITIVE							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	361 857	FH		FI	361 857	450 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	361 857	FK		FL	361 857	450 000	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		11 201	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	361 857	461 201
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	76 523	190 820	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 075	2 012	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
							GD		
	Autres charges (12)					GE		1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	78 598	192 833
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	283 259	268 368	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	515 103	679 132	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 958	29 243	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	544 061	708 375	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 477	23 399	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	19 477	23 399	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	524 584	684 976	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	807 843	953 343	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS ENERGIE POSITIVE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	79 003 75 003	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	905 918 1 169 576	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	177 078 291 236	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	728 840 878 340	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	515 103 679 132	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	11 716 12 296	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	11 201	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et du règlement ANC 2022-06 publié au JO le 30 décembre 2023.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 248 538 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 905 918 euros** et un total **charges de 177 078 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 728 840 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de méthode

Le nouveau règlement ANC 2022-06 a été appliqué de manière anticipée dès cet exercice apportant une modification dans la présentation des comptes, principalement lié à la nouvelle définition du résultat exceptionnel ainsi qu'à la suppression des transferts de charges.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Imm. corp. en cours, avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	4 164 500					4 164 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	500 000			500 000		
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 664 500			500 000		4 164 500
TOTAL		4 664 500			500 000		4 164 500

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
M atériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 870	20 870	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	15 103	15 103	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	24 364	24 364	
TOTAL DES CREANCES		60 336	60 336	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	467 944	263 000	204 945	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 402	6 402		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	22 750	22 750		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 500	7 500		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 396	1 396		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	257 013	257 013		
	Autres dettes	120 000	120 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		883 005	678 060	204 945	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		258 828			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/08/2025
Total des Produits à recevoir		43 713
Autres créances <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	43 713	43 713

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

Total des Charges à payer		127 406
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS/EMP.ETS.CREDIT</i>	791	791
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	5 220	5 220
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	1 396	1 396
Autres dettes <i>CLIENTS R.R.R A ETABLIR</i>	120 000	120 000

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		24 364	24 364
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 364

Capital social

Etat exprimé en euros		31/08/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	100,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice		50,00	100,0000	5 000,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 050,00	100,0000	205 000,00

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros				
Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/08/2025
Emprunts	NANTISSEMENT DES TITRES	BANQUE POPULAIRE	2 500 000	467 154
		TOTAL	2 500 000	467 154

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	HLB AUDIT							
	31/08/2025	31/08/2024	%	%	31/08/2025	31/08/2024	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement	3 000	2 915	100,00	100,00				
Sous-total	3 000	2 915	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	3 000	2 915	100,00	100,00				

--

ENERGIE POSITIVE

- : -

Société par Actions Simplifiée au capital de 195 000 €

- : -

**Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
3 rue du 8 mai 1945**

- : -

840 495 816 RCS SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 19 DECEMBRE 2025

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 AOUT 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 728 840,13 euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes :.....	728 840,13 €
TOTAL	728 840,13 €

En outre, l'assemblée générale décide la mise en distribution d'une somme de 1 071 009,87 €, prélevée sur le poste « RESERVES FACULTATIVES ».

De ce fait, la distribution décidée par l'assemblée générale se trouve portée à UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (1 799 850 €).

A chaque action correspond un dividende de 923 €, mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions fiscales, la société distributrice prélèvera à la source, chez chacun des associés personnes physiques, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus distribués, exigibles sur dividendes et distributions assimilées. Il est prélevé dans les mêmes conditions et à la source les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % soit un total de 30 % (flat tax).

L'imposition définitive des revenus mobiliers est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus souscrite l'année suivant celle de leur perception. Les revenus sont alors soumis à l'impôt sur le revenu par application d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou "flat tax" de 30 % (12,8 % d'impôt outre 17,2 % de CSG –CRDS).

Chacun des associés personnes physiques pourra faire option expresse et irrévocable, à l'occasion du dépôt de sa déclaration fiscale des revenus, afin que la présente distribution soit

soumise au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans les termes de l'article 200 A 2 du Code Général des Impôts ; l'option est globale et porte sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option, les présents revenus mobiliers ouvriront droit à abattement de 40%.

Dans cette hypothèse d'option, le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % outre les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 % sera perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu. Il sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'excédent éventuel sera restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur au montant fixé par la loi (50 000 €, Célibataire Divorcé ou Veuf – 75 000 €, cas d'imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)

S'agissant des associés personnes morales, le prélèvement forfaitaire non libératoire n'est pas applicable.

Le prélèvement obligatoire non libératoire n'est pas applicable aux revenus afférents à des titres détenus dans un P.E.A.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'assemblée générale prend acte que les distributions de bénéfices effectuées au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

<u>Exercice de distribution clos le</u>	<u>Dividende</u>	<u>Dividende brut</u>	<u>Revenu réel selon l'option fiscale</u>
31/08/2025	575 000 €	575 000 €	562 063 €
31/08/2024	380 000 €	380 000 €	371 450 €
31/08/2023	300 000 €	300 000 €	293 205 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

LE PRESIDENT

CERTIFIÉ
CONFORME



ENERGIE POSITIVE

Société par actions simplifiée au capital de 205 000 Euros
Siège social : 3, Rue du 8 mai 1945
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 MARS 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENERGIE POSITIVE relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application anticipé du règlement ANC 2022-06 en vue de moderniser les états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les Immobilisations financières dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2025 à 4 164 500 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres Immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et la réalisation des objectifs

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.411-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
HLB AUDIT SAS – 7 Rue Louis de Charbonnel, 43120 MONISTROL SUR LOIRE, FRANCE
SAS au capital de 12 000 € / N°RCS : LE PUY EN VELAY 440 414 480
TVA FR50440414480 / Code APE 69.20 Z

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

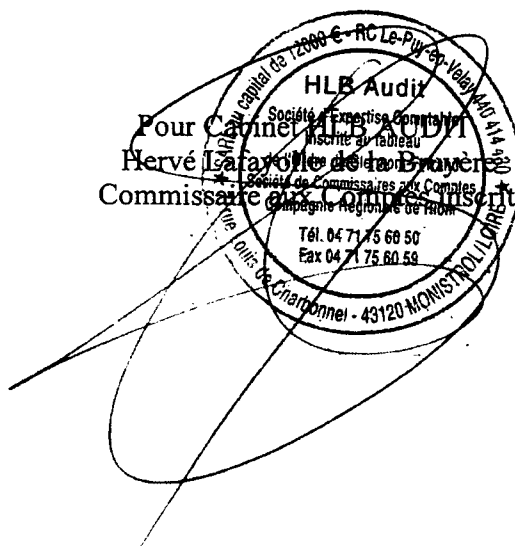
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Monistrol sur Loire, le 03 Décembre 2025



Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
 HLB AUDIT SAS – 7 Rue Louis de Charbonnel, 43120 MONISTROL SUR LOIRE, FRANCE
 SAS au capital de 12 000 € / N°RCS : LE PUY EN VELAY 440 414 480
 TVA FR50440414480 / Code APE 69.20 Z

ENERGIE POSITIVE

Société par actions simplifiée au capital de 205 000 Euros
Siège social : 3, Rue du 8 mai 1945
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 25**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

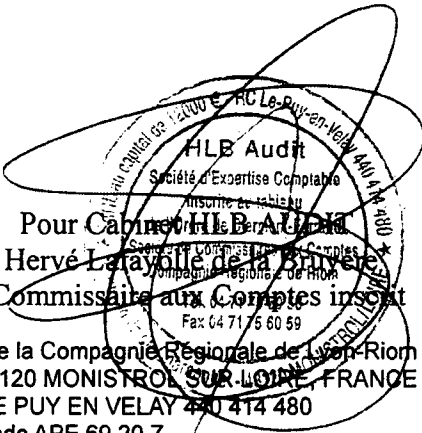
Convention de gestion de trésorerie

Notre société a conclu une convention de trésorerie avec les sociétés AXENS AUDIT et AXENS afin d'optimiser leur gestion de trésorerie. Par avenant en date du 1^{er} septembre 2022, la rémunération de la convention a été révisée.

Au 31 août 2025, le compte courant avec AXENS AUDIT est créditeur de 257 012,65 euros. La société a versé à titre d'intérêt au cours de cet exercice la somme de 11 715,85€.

Au 31 août 2025, le compte courant avec AXENS est débiteur de 15 102,69 euros. La société a perçu à titre d'intérêt au cours de cet exercice la somme de 15 102,69€.

Fait à Monistrol/Loire, le 03 Décembre 2025


Pour Cabinet HLB Audit
Hervé Lafayolle de la Brunière
Commissaire aux Comptes inscrit
Fait à Monistrol/Loire, le 03 Décembre 2025

Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Rhône
HLB AUDIT SAS – 7 Rue Louis de Charbonnel, 43120 MONISTROL SUR LOIRE, FRANCE
SAS au capital de 12 000 € / N°RCS : LE PUY EN VELAY 440 414 480
TVA FR50440414480 / Code APE 69.20 Z

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/08/2025			31/08/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 164 500		4 164 500	4 164 500
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				500 000
TOTAL (II)		4 164 500		4 164 500	4 664 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				54 000
	Autres créances	35 973		35 973	10 594
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 300 000		1 300 000	800 000
	DISPONIBILITES	723 702		723 702	383 118
	Charges constatées d'avance	24 364		24 364	4 909
	TOTAL (III)	2 084 038		2 084 038	1 252 621
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 248 538		6 248 538	5 917 121

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/08/2025

31/08/2024

		31/08/2025	31/08/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	205 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 057 351	741 702
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 354 343	3 051 003
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	728 840	878 340
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	5 365 534	4 891 045
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	467 944	727 191
	Emprunts et dettes financières divers (3)	257 013	215 297
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 402	8 772
	Dettes fiscales et sociales	31 646	20 816
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	120 000	54 000
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	883 005	1 026 076
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 248 538	5 917 121
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	728 840,13	878 340,23
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	678 060	558 922
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

31/08/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	361 857		361 857	450 000
	Montant net du chiffre d'affaires	361 857		361 857	450 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				11 201
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation				361 857	461 201
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			76 523	190 820
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 075	2 012
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				1
Total des charges d'exploitation				78 598	192 833
RESULTAT D'EXPLOITATION				283 259	268 368
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2025

31/08/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		283 259	268 368
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	515 103	679 132
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	28 958	29 243
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		544 061	708 375
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	19 477	23 399
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		19 477	23 399
RESULTAT FINANCIER		524 584	684 976
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		807 843	953 343
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices		79 003	75 003
TOTAL DES PRODUITS		905 918	1 169 576
TOTAL DES CHARGES		177 078	291 236
RESULTAT DE L'EXERCICE		728 840	878 340
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		515 103	679 132
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		11 716	12 296

ANNEXE

31/08/2025

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et du règlement ANC 2022-06 publié au JO le 30 décembre 2023.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 248 538 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 905 918 euros** et un total **charges de 177 078 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 728 840 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de méthode

Le nouveau règlement ANC 2022-06 a été appliqué de manière anticipée dès cet exercice apportant une modification dans la présentation des comptes, principalement lié à la nouvelle définition du résultat exceptionnel ainsi qu'à la suppression des transferts de charges.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers							
Imm. corp. en cours, avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	4 164 500					4 164 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	500 000			500 000		
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 664 500			500 000		4 164 500
TOTAL		4 664 500			500 000		4 164 500

Amortissements

Etat exprimé en euros
Réglement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL				

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 870	20 870	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	15 103	15 103	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	24 364	24 364	
TOTAL DES CREANCES		60 336	60 336	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	467 944	263 000	204 945	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 402	6 402		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	22 750	22 750		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 500	7 500		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 396	1 396		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	257 013	257 013		
	Autres dettes	120 000	120 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		883 005	678 060	204 945	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		258 828			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/08/2025
Total des Produits à recevoir		43 713
Autres créances INTERETS COURUS A RECEVOIR	43 713	43 713

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

Total des Charges à payer		127 406
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS/EMP.ETS.CREDIT</i>	791	791
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	5 220	5 220
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	1 396	1 396
Autres dettes <i>CLIENTS R.R.R A ETABLIR</i>	120 000	120 000

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			24 364	24 364
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				24 364

Capital social

Etat exprimé en euros		31/08/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	100,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice		50,00	100,0000	5 000,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 050,00	100,0000	205 000,00

This image shows a completely blank white rectangular area enclosed within a thin black border. There are no markings, text, or illustrations present on the page.

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/08/2025
Emprunts	NANTISSEMENT DES TITRES	BANQUE POPULAIRE	2 500 000	467 154
		TOTAL	2 500 000	467 154

--

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/08/2025



	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS AXENS	3 230 779	100,00	2 727 941	2 727 941	15 103
SAS AXENS AUDIT	378 375	100,00	1 289 724	1 289 724	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS AXENS		10 172 985	623 160	300 000	
SAS AXENS AUDIT		2 369 058	121 747	200 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

--